

NOUVEAUTÉ

LE PRÊT À TAUX ZÉRO

PROCIVIS
NOUVELLE AQUITAINE

IMMOBILIÈRE
SUD-ATLANTIQUE

LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

POUR QUI ?



Primo-accédant,
ne pas être propriétaire depuis 2 ans

POUR QUOI ?



L'accession d'une **résidence principale** en Nouvelle Aquitaine

APPORT PERSONNEL ?



Inférieur ou égal à 25% maximum
du coût global de l'acquisition

PLAFOND DE RESSOURCES ?



Application du **PTZ en vigueur**
zones B1, B2 ou C à la date de dépôt

ENDETTEMENT



Seuls les accédants ayant un
endettement supérieur à 30%, hors Prêt Missions Sociales PNA

Délai de
l'étude
8 JOURS

LES CONDITIONS DU PRÊT

QUEL TAUX ?



Taux nominal 0%
TAEG environ 0.6%

QUEL MONTANT ?



Prêt de **30 000€**
cumulable avec les autres aides

AMORTISSEMENT ?



Durée d'amortissement,
est adaptée à chaque dossier
au regard de l'endettement et
du reste à vivre avec
maximum de 25 ans

Différé d'amortissement possible, au cas par cas, en
fonction de l'examen des situations

DÉBLOCAGE DES FONDS ?



La **totalité sera versée à**
Immobilière Sud Atlantique au
1^{er} appel de fonds fait auprès
du client

ASSURANCE & GARANTIES ?



Assurance facultative Garantie, hypothèque convention
ou privilège de prêteur de deniers
(Frais à la charge de l'emprunteur
environ 800 à 1000€)